## PROVINCE DE QUÉBEC

## M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire du 1er février 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades tenue le 1<sup>er</sup> février 2021 par voie de vidéoconférence (exceptionnellement permis étant donné la situation du COVID-19 et les différents arrêtés ministériels).

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Benoit Durand, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire Pierre Lalonde.

Sont également présentes Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Julie Paradis, directrice générale adjointe et responsable du greffe.

Le maire, Pierre Lalonde, déclare la séance ouverte à 19 h 34.

#### 2021-02-014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Pierre Lalonde, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021.

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle, appuyé par le conseiller Martin Juneau ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. GREFFE
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
  - 3.2 Dépôt de la correspondance

## 4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Ratification d'embauche et autorisation de signature – Chargé du projet de modifications à la distribution d'eau potable

## 5. FINANCES

- 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires Janvier 2021
- 5.2 Autorisation de signataire Demande de subvention Emplois d'été Canada 2021
- 5.3 Modification Signataires des chèques et des documents bancaires

#### 6. SERVICES URBAINS

- 6.1 Ordre de changement # 1 et autorisation de paiement Filtrum Construction inc. – Modification à la distribution d'eau potable de Pointe-des-Cascades
- 6.2 Octroi de mandat et autorisation de paiement Englobe Corp. Stabilisation du talus, rue Leroux

## 7. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 7.1 Demande d'approbation PIIA 2021-02 et 2021-03 Lot 1 543 201
- 7.2 Demande d'approbation PIIA 2021-04 Lot 1 543 201
- 7.3 Demande de dérogation mineure 2021-05 Lot 1 543 201

## 8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Demande d'aide financière Comité de la piste cyclable Soulanges
- 8.2 Ratification Demande d'accompagnement pour l'aménagement du parc Saint-Pierre
- 8.3 Ratification Demande de subvention pour le programme Pêche en herbe

## 9. RÈGLEMENTS

9.1 Adoption – Règlement 200-2020-01 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2021

## **10. PAROLE AUX CONSEILLERS**

- 11. PAROLE AU MAIRE
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 2021-02-015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée, appuyé par le conseiller Benoit Durand ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
13 janvier 2021	Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Subvention – 19 452,79 \$ pour les redevances pour élimination des matières résiduelles 2020	Benoit Charrette, ministre
7 janvier 2021	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	Acceptation – Maintien RÉCIM	Jocelyn Savoie, directeur général par intérim

#### 2021-02-016

## RATIFICATION D'EMBAUCHE ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CHARGÉ DU PROJET DE MODIFICATIONS À LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que le chargé de projets, Richard Lyonnais, a été responsable de plusieurs projets de la Municipalité depuis mai 2019;

CONSIDÉRANT l'ampleur du projet de modifications à la distribution de l'eau potable et de la subvention du FIMEAU à cet effet;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une personne responsable de ce projet;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand, appuyé par le conseiller Girard Rodney ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à Monsieur Richard Lyonnais, chargé de projets selon les termes et conditions du contrat de travail;

D'AUTORISER le maire Pierre Lalonde, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Duval, à signer le contrat de travail et tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 2021-02-017

## APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – JANVIER 2021

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de janvier 2021 déposées lors de la présente séance:

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau, appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de janvier 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 104 403,21\$:

Chèques émis par la municipalité	45 870,68 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de	32 743,33 \$
Desjardins	
Salaires nets	25 789,20 \$
TOTAL	104 403,21 \$

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval

Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### AUTORISATION DE SIGNATAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION 2021-02-018 **EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2021**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades d'embaucher des étudiants à l'été 2021;

CONSIDÉRANT le programme fédéral, Emplois d'été Canada;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau, appuyé par le conseiller Benoit Durand ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Duval, à présenter et signer une demande de subvention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente auprès du ministre de l'Emploi et du Développement social pour l'obtention de subventions d'emploi d'été 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### MODIFICATION - SIGNATAIRES DES CHÈQUES ET DES DOCUMENTS 2021-02-019 **BANCAIRES**

CONSIDÉRANT les élections partielles et la réorganisation administrative en 2020;

CONSIDÉRANT la résolution # 2019-03-08;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les personnes qui étaient autorisées à signer les chèques et les documents bancaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les conseillers municipaux comme signataires suppléants au maire:

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une signataire suppléante à la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle, appuyé par le conseiller Girard Rodney ET RÉSOLU

DE RÉVOQUER tout autre signataire autorisé et non mentionné à la présente résolution, à titre de signataire des chèques et documents bancaires:

D'AUTORISER les personnes suivantes à signer les chèques et documents bancaires:

Signataire autorisé	Signataires suppléants
Pierre Lalonde, maire	Olivier Doyle, conseiller
	Martin Juneau, conseiller

	Benoit Durand, conseiller
	Peter Micheal Zytynsky, conseiller
	Girard Rodney, conseiller
	Mario Vallée, conseiller
Anne-Marie Duval, directrice	Julie Paradis, directrice générale
générale et secrétaire-trésorière	adjointe, responsable du greffe et
	des communications

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 2021-02-020

# ORDRE DE CHANGEMENT # 1 ET AUTORISATION DE PAIEMENT - FILTRUM CONSTRUCTION INC - MODIFICATION À LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-10-170 octroyant le contrat à l'entreprise Filtrum Construction inc. pour modification à la distribution d'eau potable de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées au devis initial, notamment au niveau des vannes de contournement et des eaux de lavage;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Filtrum Construction inc. pour un montant 4 712,38 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand, appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement # 1 de l'entreprise Filtrum Construction inc.;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'ordre de changement # 1 ainsi qu'à payer à l'entreprise Filtrum Construction inc. un montant maximal de 4 712,38 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 189-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 2021-02-021

## OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ENGLOBE CORP. - STABILISATION DU TALUS, RUE LEROUX

CONSIDÉRANT l'affaissement de la rue Leroux en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la firme Englobe corp. au cours de l'été et de l'automne 2020 pour analyser la stabilité du talus de la rue Leroux et pour une expertise géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs devront être effectués dans les années prochaines;

CONSIDÉRANT QU'un suivi rigoureux de l'état des lieux doit être effectué selon les recommandations de l'entreprise Englobe Corp.;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Englobe Corp. pour un montant 13 986,71 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle, appuyé par le conseiller Mario Vallée ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Englobe Corp. selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Englobe Corp. un montant maximal de 13 986,71 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-040-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 2021-02-022 DEMANDE D'APPROBATION PIIA 2021-02 ET 2021-03 – LOT 1 543 201

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 14 janvier pour le lot 1 543 201 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'installation d'une piscine creusée en cour avant secondaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'installation d'une clôture entourant entièrement la piscine creusée;

CONSIDÉRANT la transmission du plan d'implantation portant le numéro A 7168-3 et préparé le 12 décembre 2020 par la firme Arpenteurs-Géomètres Arseneault Bourbonnais Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à l'article 521 Localisation de la piscine, de la SECTION F – Piscines, du CHAPITRE 5 - Dispositions normatives s'appliquant à l'ensemble du territoire du règlement de zonage numéro 121;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à l'article 522 Mesures de sécurité relatives à une piscine, de la SECTION F – Piscines, du CHAPITRE 5 - Dispositions normatives s'appliquant à l'ensemble du territoire du règlement de zonage numéro 121;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-1 s'appliquant au secteur F Boulevard de Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme:

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée, appuyé par le conseiller Martin Juneau ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande d'approbation PIIA pour l'installation d'une piscine creusée en cour avant secondaire entièrement entourée d'une clôture sur le lot 1 543 201; 2, rue Claude; zone CV-29; Secteur F Boulevard de Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 2021-02-023 DEMANDE D'APPROBATION PIIA 2021-047 – LOT 1 543 201

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 14 janvier 2021 pour le lot 1 543 201 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'installation d'un bâtiment accessoire sans fondation en cour avant secondaire:

CONSIDÉRANT la transmission du plan d'implantation portant le numéro A 7168-3 et préparé le 12 décembre 2020 par la firme Arpenteurs-Géomètres Arseneault Bourbonnais Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à l'article 800 Bâtiments accessoires, du CHAPITRE 8 – Dispositions s'appliquant aux habitations, du règlement de zonage numéro 121;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-1 s'appliquant au secteur F Boulevard de Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand, appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande d'approbation PIIA pour l'installation d'un bâtiment accessoire sans fondation en cour avant secondaire sur le lot 1 543 201; 2, rue Claude; zone CV-29; Secteur F Boulevard de Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 2021-02-024 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-05 – LOT 1 543 201

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 14 janvier pour le lot 1 543 201 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure pour le lot 1 543 201 vise l'installation d'une clôture en verre d'une hauteur de 1,2 mètre (4 pi) entourant la piscine creusée en dérogation à l'article 518 *Types de clôtures permises*, de la *SECTION E* – Clôtures, murets et haies, du *CHAPITRE 5 - Dispositions normatives s'appliquant à l'ensemble du territoire*, du règlement de zonage numéro 121 qui stipule que seules les clôtures de fer ornemental de métal prépeint, de P.V.C., de bois teint, peint ou traité de même que les clôtures de mailles métalliques sont permises;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure pour le lot 1 543 201 vise l'installation du chauffe-eau en cour avant secondaire en dérogation à l'article 521 *Localisation de la piscine*, de la *SECTION F – Piscines*, du *CHAPITRE 5 - Dispositions normatives s'appliquant à l'ensemble du territoire* du règlement de zonage numéro 121 qui exige que toute piscine, glissoire, filtre, passerelle et plage surélevée soit située dans la cour arrière ou latérale à un minimum de 2 m (6,5 pi) de toute ligne de lot et à un minimum de 2 m (6,5 pi) de l'alignement avant de construction;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour objet de réaliser des travaux d'aménagement pour l'installation d'une piscine creusée en cour avant secondaire entourée d'une clôture;

CONSIDÉRANT la transmission du plan d'implantation portant le numéro A 7168-3 et préparé le 12 décembre 2020 par la firme Arpenteurs-Géomètres Arseneault Bourbonnais Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins, car le chauffe-eau sera installé loin des propriétés voisines et ne sera pas visible de la rue;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins, car la clôture en verre sera installée à l'intérieur de la cour arrière et ne sera pas visible de la rue parce qu'elle sera entourée par une clôture d'une hauteur de 2 mètres (6 pi) entourant le lot 1 543 201:

CONSIDÉRANT QUE les dispositions règlementaires applicables causent un préjudice quant à la réalisation du plan d'aménagement souhaité, car la réglementation cause une problématique d'électricité pour l'installation du chauffe-eau;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions règlementaires applicables causent un préjudice quant à la réalisation du plan d'aménagement souhaité, car l'installation d'une clôture en verre est plus appropriée dans le cadre de l'aménagement souhaité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux différents décrets ministériels de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, c. S-2.2), une consultation publique de 15 jours a été tenue afin d'inviter tout intéressé à poser leurs questions et donner leurs commentaires relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil;

CONSIDÉRANT QUE les documents au soutien de cette demande de dérogation mineure ont été mis à la disposition des citoyens pendant 15 jours sur le site internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'aucun intéressé ne s'est manifesté pendant la période de 15 jours;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée, appuyé par le conseiller Olivier Doyle ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour le lot 1 543 201 du cadastre du Québec ; 2, rue Claude; zone CV-29 ; secteur F Boulevard de Soulanges pour l'installation d'une clôture en verre d'une hauteur de 1,2 mètres (4 pi) entourant la piscine creusée en cour arrière et l'installation du chauffe-eau en cour avant secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 2021-02-025 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ DE LA PISTE CYCLABLE SOULANGES

CONSIDÉRANT que la piste cyclable de Soulanges permet aux citoyens et aux visiteurs de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades de circuler, à pied ou à vélo, en toute sécurité et de se rendre dans les municipalités longeant la piste cyclable;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère qu'il s'agit d'un atout pour Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT que la piste cyclable Soulanges est entièrement administrée par le Comité de la piste cyclable Soulanges et qu'il s'agit d'une organisation sans but lucratif;

CONSIDÉRANT la demande d'une contribution annuelle pour l'entretien de la piste cyclable Soulanges représentant 2 \$ par habitant (2 \$/ habitant = 2 \$ x 1 758 = 3 516 \$);

CONSIDÉRANT la contribution de la Municipalité pour la main-d'œuvre nécessaire à la tonte et à l'entretien de la piste cyclable Soulanges sur la portion de son territoire;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle, appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky ET RÉSOLU

DE CONTRIBUER pour une valeur de 15 936 \$ représentant le paiement de la contribution financière de 3 516 \$ taxes incluses et la fourniture de maind'œuvre pour l'entretien de la piste cyclable de Soulanges;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Duval, à payer la somme de 3 516 \$ taxes incluses au comité de la piste cyclable Soulanges, à même le poste budgétaire 02-701-52-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 2021-02-026 RATIFICATION – DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades projette d'effectuer la réfection de certaines de ses installations au parc Saint-Pierre (terrain de tennis, changement des surfaces amortissantes);

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un parc de jeux d'eau est également envisagé par la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'appel d'accompagnement effectué par Loisir et Sport Montérégie d'accompagner six municipalités dans l'aménagement de leur parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE les experts-conseils de Loisir et Sport Montérégie possèdent une plus grande expertise dans le domaine de l'aménagement des parcs;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet appel d'accompagnement, la Municipalité pourrait bénéficier d'un plan conceptuel à l'échelle, type autoCAD;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney, appuyé par le conseiller Benoit Durand ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'autorisation de la coordonnatrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire à signer la demande pour l'appel d'accompagnement et à signer tout document relatif à cette demande;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 2021-02-027 RATIFICATION – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME PÊCHE EN HERBE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désire tenir une activité d'initiation à la pêche en juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette activité, la Municipalité désire s'inscrire au programme de subvention de Pêche en herbe;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention permettrait à la Municipalité de bonifier cet événement et d'en faire profiter les jeunes citoyens;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau, appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'autorisation de la coordonnatrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire à signer la demande pour l'appel d'accompagnement et à signer tout document relatif à cette demande;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 2021-02-028

## ADOPTION – RÈGLEMENT 200-2020-01 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2021

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 200-2020 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2021 a été adopté le 10 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer une modification relative au taux d'intérêt que porteront les comptes en souffrance;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Girard Rodney, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.);

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site Internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney, appuyé par le conseiller Olivier Doyle ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement portant le numéro 200-2020-01 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **PAROLE AUX CONSEILLERS**

- Le conseiller Monsieur Peter M. Zytynsky espère que la santé des citoyens est bonne. Il mentionne également l'envoi d'une analyse pour le parc Chéribourg. Étant donné que le gazon est prêt, il sera possible de mettre un module cet été. Une résolution devrait être passée à cet effet à la prochaine séance.
- Le conseiller Olivier Doyle a assisté à une séance spéciale de Transport Soleil le 27 janvier dernier. Si tout se passe comme prévu, Transport Soleil sera transféré au système d'EXO d'ici le mois d'avril.
- Le conseiller Benoit Durand demande aux citoyens de respecter les règles sanitaires malgré les difficultés. Il incite les citoyens à demander de l'aide aux différentes ressources au besoin et que le système 8-1-1 est là pour cela.

Il mentionne également que les élus travaillent très fort à améliorer plusieurs facettes de la vie communautaire que ce soit au niveau des parcs, des communications et des infrastructures. Les élus ont

entendu les citoyens à l'automne dernier via le sondage mené par paradigme et se réfèrent à ce rapport. Des nouvelles seront annoncées dans le prochain mois.

- Monsieur Vallée mentionne qu'il a assisté à la réunion mensuelle du comité d'urbanisme (CCU).
- Monsieur Martin Juneau invite les citoyens à se ressourcer en profitant de la piste cyclable et des chemins du parc de la Pointe, tout en respectant les règles.
- Monsieur Girard Rodney souligne qu'il ne faut pas lâcher et qu'il ne faut pas hésiter pas à lever la main pour demander de l'aide et qu'il ne faut pas hésiter à s'entraider.

#### **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur le Maire mentionne l'importance de suivre les consignes, de profiter des espaces verts offerts par la municipalité et de prendre soin de soi. Les membres du conseil ont hâte de revoir les citoyens en personne.

Le nombre des sessions de travail du conseil a augmenté maintenant que l'équipe est complète. Monsieur le Maire espère continuer dans cette lancée pour la prochaine année.

À la prochaine séance, le conseil arrivera avec une résolution pour l'installation d'un nouveau module en faisant les choses dans l'ordre des choses.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

- Est-ce possible d'obtenir les statistiques des interventions de la Sûreté du Québec pour la sécurité des citoyens?
- Aucune autre question n'est posée par courriel.

## LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 12 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney, appuyé par le conseiller Olivier Doyle ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 1er février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et secrétaire-trésorière	Le maire,
Anne-Marie Duval	

Je, Pierre Lalonde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec